



Communiqué de presse

Le 21 septembre 2026

Une première en France : la centrale solaire de Durance (47) alimente 9 ETI signataires du premier PPA multi-acheteurs



Les **représentants des ETI de Nouvelle-Aquitaine** accompagnés de **Philippe BOUYSSOU**, Conseiller municipal de Durance, **Marion PAPADOPOULO**, Chargée de mission Efficacité énergétique – Région Nouvelle-Aquitaine, **Raymond GIRARDI**, Président de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, **Guillaume RIOU**, Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et NéoTerra, **Marc PRIKAZSKY**, Président du Club des ETI Nouvelle-Aquitaine ; Président exécutif de Ceva Santé Animale, **François DAUMARD**, Président de Valeco, **Sylvain DA DALT**, Maire de Durance et **Martin ROUZIERE**, Responsable marchés de l'énergie, Valeco.

Durance dans le Lot-et-Garonne (47), le 21 septembre 2026 - Aux côtés de **Guillaume RIOU**, vice-président du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, de **Marc PRIKAZSKY**, président du Club des ETI Nouvelle-Aquitaine et de **Sylvain DA DALT**, maire de Durance, le producteur d'énergies renouvelables **VALECO** inaugurerait ce vendredi 18 septembre 2026 la centrale solaire de Clave, sur la commune de Durance.

D'une puissance totale de 23,4 MWc, la centrale alimentera en électricité renouvelable neuf ETI industrielles régionales, signataires du 1^{er} multi contrat d'achat d'électricité verte de France, en juin 2025.

Tout en sécurisant leur approvisionnement sur le long terme, l'électricité verte produite localement leur permettra de maîtriser leurs coûts énergétiques et d'accélérer la décarbonation de leurs activités. Cette inauguration concrétise ainsi une initiative pionnière en France et marque le lancement opérationnel de ce contrat appelé « PPA » (Power Purchase Agreement).

Une production d'énergie locale au service de l'industrie régionale

Implantée sur une ancienne carrière de sable non exploitée depuis 2019, la centrale photovoltaïque de Durance est **composée de 37 968 panneaux solaires, pour une puissance installée de 23,4 mégawatts crête (MWc).**

Depuis sa mise en service en juin 2026, **elle alimente directement 9 entreprises industrielles du territoire**, membres du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine (Anett, Aqualande, Avi-Charente, Bernardaud, Ceva Santé Animale, Delmon Group, Epsilon Composites, HDF et Ridoret). Elle **couvrira 25% de leur consommation énergétique sur une durée de quinze ans.**

Protection des amphibiens

En complément des mesures d'évitement mises en place en amont du chantier, **des mesures d'encadrement ont permis de protéger les amphibiens** exposés aux travaux. La pose de barrières "anti-amphibiens", pour diminuer la présence d'individus sur le site, a été couplée à une **opération nocturne de déplacement, menée avec des spécialistes habilités et selon un protocole strict**. Cette dernière, qui consiste au déplacement des derniers individus d'amphibiens présents vers des habitats proches et **sélectionnés en fonction de critères précis (présence d'eau, refuges adaptés, continuité écologique)** permet à la fois de réduire significativement les risques sur le chantier et la bonne réalisation du cycle biologique des amphibiens qui nécessitent une mosaïque variée d'habitats.

Un stand dédié a par ailleurs été organisé lors de l'inauguration, afin de détailler les actions mises en œuvre sur le chantier et de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de préservation du vivant dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Une innovation reproductible pour soutenir l'électrification des PME et des ETI

Depuis 2019, les contrats PPA (Power Purchase Agreement) permettent à une ou plusieurs organisations consommatrices d'énergie de contracter avec un producteur d'énergies renouvelables pour s'assurer un approvisionnement en énergie, à un prix défini à l'avance et sur une durée généralement supérieure à 10 ans. Ce type de contrat s'est jusqu'à aujourd'hui essentiellement développé auprès de quelques grandes entreprises, *« dotées de capacités financières robustes et présentant peu de risques pour les fournisseurs d'énergie verte »* selon la Commission de Régulation de l'Energie ([source](#)).

C'est en partant de ce constat que la Région Nouvelle-Aquitaine et le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine ont lancé dès 2021 un dispositif unique en France visant à faciliter l'accès aux entreprises de plus petite taille du territoire de pouvoir bénéficier des avantages des PPA. À l'issue

de la signature officielle du contrat en juin 2025, c'est aujourd'hui le premier PPA collectif français qui se concrétise grâce au dispositif régional liant Valeco à 9 ETI membres du Club, bénéficiant d'une Garantie Electricité Renouvelable de Bpifrance.

« Cette inauguration est l'ultime étape qui concrétise plusieurs années de travail menées aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine et de ses membres, avec l'appui de la BPI. Au-delà d'une innovation unique, ce projet démontre qu'un nouveau modèle est possible en France. Le récent rapport Lévy-Tuot remis au Premier ministre identifiait les PPA comme une opportunité majeure pour le développement des énergies renouvelables et de l'électrification du pays. Chez Valeco, nous partageons cette conviction et souhaitons aller plus loin encore. Ce tout premier contrat collectif est la preuve qu'il est possible d'offrir aux PME et aux ETI les mêmes leviers de compétitivité et de décarbonation que les grands groupes, sans peser sur les finances publiques. Notre ambition est de reproduire ce modèle de soutien aux petites et moyennes entreprises, qui représentent l'immense majorité des entreprises en France, le socle de notre économie. » explique **François Daumard, Président de VALECO**.

« Le succès de ce PPA collectif a démontré qu'une ETI n'a pas à être seule face aux grands enjeux énergétiques : en s'unissant, nos entreprises accèdent à des outils jusque-là réservés aux plus grands groupes. Cette dynamique est répliquable, nous sommes actuellement en train de monter un second PPA en Nouvelle-Aquitaine, et de nombreux autres Clubs ETI en régions sont inspirés par cette innovation qui a vocation à essaimer sur tout le territoire français. » ajoute **Marc Prikazsky, PDG de CEVA Santé Animale, Président du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine**.

« Ce PPA, le premier en France au service des ETI, s'inscrit dans une politique d'accompagnement des entreprises pour réussir leurs transitions énergétique et environnementale, que nous avons initiée dès 2019, avec notre feuille de route dédiée, Néo Terra. Bien avant la guerre en Ukraine, qui a montré en Europe à quel point les coûts de l'énergie peuvent peser sur la compétitivité de nos entreprises. Plus que jamais, dans un contexte géopolitique bouleversé et où le prix du pétrole flambe avec l'impact de la guerre en Iran, il est important de sortir des énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables. En ce sens, nous avons fait de la Nouvelle-Aquitaine la première région française pour la production photovoltaïque et diversifier notre mix énergétique, du solaire, à la biomasse, en passant par l'hydroélectricité et la géothermie. Ce PPA est un outil supplémentaire qui nous permet d'offrir une énergie renouvelable, locale, à un prix stable sur la durée aux ETI. Et, je rappelle que les ETI sont les entreprises, qui créent le plus d'emplois et de retombées économiques sur le territoire, loin devant les grands groupes », souligne **Alain Rousset, Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

« Cette opération démontre qu'il est possible de rendre les contrats d'achat d'électricité renouvelable accessibles à un plus grand nombre d'entreprises. Grâce à la Garantie Électricité Renouvelable de Bpifrance, nous sécurisons ces montages innovants et créons les conditions de confiance nécessaires entre producteurs et consommateurs. Le projet de Durance ouvre la voie à une nouvelle génération de PPA collectifs permettant aux PME et ETI de renforcer simultanément leur compétitivité, leur visibilité énergétique et leur trajectoire de décarbonation. Chez Bpifrance, nous sommes convaincus que ce modèle est appelé à se développer largement pour accélérer la transition énergétique et la réindustrialisation durable des territoires. » déclare **Pascale Courcelle, Directrice du Financement de l'Immobilier, de l'Energie Environnement**.

À PROPOS DE VALECO

Filiale française d'EnBW, l'un des plus grands énergéticiens en Europe, Valeco est un acteur de la transition énergétique engagé dans le développement des énergies renouvelables. Basée à Montpellier depuis 30 ans, la société, qui emploie 350 personnes réparties dans 13 agences en France, imagine, produit et fournit une énergie locale qui contribue à la lutte contre le changement climatique, protège le vivant et soutient la vitalité des territoires. Présente sur toute la chaîne de valeur, de l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité renouvelable, VALECO comptabilise au 30 juin 2026 une puissance installée de 1010 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de plus de 953 000 personnes.

Plus d'informations sur www.groupevaleco.com

À PROPOS DU CLUB DES ETI NOUVELLE AQUITAINE

Premier Club ETI créé en région dès 2013 à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Club des ETI Nouvelle-Aquitaine fédère aujourd'hui plus de 130 entreprises de toute la région, essentiellement dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Ensemble, elles représentent plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 100 000 emplois en région Nouvelle-Aquitaine. Lieu unique de connexion entre les dirigeants, le Club se veut un outil stratégique pour leur développement et pour la valorisation des ETI dans l'économie régionale et nationale. Il élabore des solutions mutualisées, sur l'accès à la formation via la création de l'Université des ETI et l'accès à l'énergie. Le Club travaille en cohésion avec le METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) et les 10 autres Clubs nés dans les autres régions.

<https://www.clubeti-na.fr/>

À PROPOS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

En Nouvelle-Aquitaine, la transition écologique a été anticipée, amorcée et accélérée depuis des années, notamment à travers la feuille de route du Conseil régional : Néo Terra. En matière d'industrie, cela se traduit par une transition énergétique maîtrisée, limitant notamment les gaz à effet de serre, que la Région accompagne depuis 2014.

La Région est également devenue « guichet unique » de la transition énergétique des entreprises industrielles sur son territoire depuis le 1er juillet 2024 au travers de la Délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME pour les entreprises, facilitant ainsi l'accompagnement des entreprises en évitant une multiplication de contacts et de demandes pour les porteurs de projet. Identification des industriels écono-intensifs, accompagnement ciblé et sur-mesure, action efficace et concertation avec nos partenaires sont les 4 piliers de cette action. Tout cela, sur fond de croissance des énergies renouvelables, notamment du solaire et du photovoltaïque, en privilégiant de plus en plus des contrats de gré à gré.

<https://www.neo-terra.fr>

À PROPOS DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr> / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse et sur [LinkedIn](#)